

jamais enquis de la valeur des actions depuis la date des élections jusqu'à ce jour-là.

Je n'ai rien à ajouter de plus, sinon que je partage complètement les idées émises par l'honorable député de Queen à la fin de son discours. Comme lui je crois que nous devrions, dans nos discussions politiques, laisser de côté tout sentiment amer, tout langage acerbe. J'ai été enchanté d'entendre l'honorable monsieur développer cette dernière idée et beaucoup d'autres aussi dont j'ai déjà parlé moi-même, et je suis certain que plus d'une des vues qu'il a exprimées, lorsqu'il est entré cette année pour la première fois au parlement fédéral, trouveront un écho chez ses nouveaux amis de l'ouest. Tout ce que je puis dire, monsieur, c'est que ce ne sera pas pour nous un travail sérieux que de discuter les différents sujets dont il est question dans le discours du Trône. L'honorable chef du gouvernement, durant les dernières années, et lorsqu'il parlait de la banquette que j'occupe aujourd'hui, a constamment fait remarquer à la Chambre la pauvreté du menu qui lui était offert. Pourtant j'ai souvent déclaré que mon gouvernement n'avait jamais prétendu que le discours de la Reine ou de celui du Gouverneur-Général fût un exposé complet de ce qui se passerait pendant la session ; qu'il voulait seulement que ce discours indiquât certaines mesures dont la députation serait saisie et laissât de côté la majeure partie du travail qui serait fait, mais qui ne pouvait y être mentionné. Je dois donc présumer que l'honorable monsieur a changé d'opinion ; aussi dois-je le protéger contre lui-même. Il a soutenu, lorsqu'il était de ce côté de la Chambre, que tout le programme ministériel devait se développer d'abord dans le discours du Trône ; il insistait sur la nécessité d'un menu complet ; et ce que nous avons devant nous, est-ce là tout le menu ? Qu'est-ce que nous avons ? Un projet de loi amendement l'acte des timbres, un autre amendement l'acte des poids et mesures, un troisième amendement l'acte des terres ; puis un projet de loi amendement l'acte relatif à la police à cheval, un autre celui concernant l'acte du bureau de poste, enfin un dernier relatif à certains amendements concernant l'acte des Sauvages. Six mesures, voilà tout ; de légers amendements à six lois actuelles, voilà positivement tout le

menu que l'honorable monsieur nous a présenté. Je ne parle pas ainsi dans le but de montrer le très-petit nombre de ces mesures et leur insignifiance relative, mais simplement pour faire remarquer à l'honorable monsieur combien ces exigences d'autrefois étaient déraisonnables. Nous ne connaissons pas, sans doute, tous les projets du gouvernement, mais nous avons le droit de nous attendre, par la manière dont la politique ministérielle a été annoncée, que le discours du Trône devait mentionner d'autres mesures d'une importance peu commune. Je suis donc certain que, d'après les promesses de l'honorable monsieur et ses discours pendant les élections, les mesures promises ne pourront satisfaire à l'attente raisonnable de ses partisans.

SIR JOHH A. MACDONALD : Je ne saurais certainement trouver à redire à la critique du discours du Trône, faite par le chef de l'opposition, que l'on me permettra de féliciter à cette occasion. Cette critique m'a beaucoup soulagé, car, j'avais appris que l'honorable monsieur devait s'étudier pendant les cinq années qui vont suivre, à rendre aussi peu agréable que possible, la position des honorables députés qui occupent ce côté-ci de la Chambre. La bonté de cœur de l'honorable monsieur lui a inspiré un discours qui, je puis lui en donner l'assurance, n'a pas du tout troublé notre quiétude.

Je m'associe avec lui aux éloges qu'il a décernés aux honorables membres de cette Chambre qui ont, aujourd'hui, proposé et secondé les résolutions. Il est important, en effet, comme il le dit avec beaucoup de vérité, que les représentants élus pour les Communes, possèdent autant de talent que possible, à quelque parti qu'ils appartiennent. Avec le chef de l'opposition, je dirai donc que le pays et la Chambre ont raison d'être satisfaits de l'habileté parlementaire qui distingue les deux discours prononcés au sujet de l'Adresse. Mais si je m'accorde sur ce point avec l'honorable monsieur, je ne saurais l'approuver lorsqu'il oublie les règles de l'étiquette parlementaire, au point d'accuser d'ignorance le député de Queen, et de prétendre que ce dernier résidant à l'Île du Prince-Edouard—province fort éloignée—ne pouvait rien connaître du Traité de Washington. Pour moi, je pense que ce